

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 07 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de la convocation du conseil municipal : 28/09/2021

**Présents :** Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy (*arrivé à 20h45*), ROUSSEAU Cédric et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 21h30*)

**Absents excusés :** Madame TRIPOTIN Stéphanie représentée par Madame LE MERRER Morgane, Monsieur MALET Fabrice représenté par Monsieur GRENEAU Jérémy et Monsieur MONNIER Romain

**Absents :** Messieurs MAYET Quentin et ROBIEUX Renaud

**A été élu secrétaire de séance :** Madame LE MERRER Morgane

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de reporter un point à l'ordre du jour :

- Rénovation énergétique de la Maison des Associations : travaux et demandes de subventions ;

Ce dossier doit encore être finalisé pour une présentation lors du prochain Conseil Municipal du 09 novembre 2021. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :**

- ***Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 1812, située 52 Impasse du Jasmin ;
- Parcelle cadastrée section A n° 1811, située 42 Impasse du Jasmin ;
- Parcelles cadastrées section A n° 931 et A n° 995, situées 7 Les Logis du Pré de la Fontaine ;

*Délibération n° 63/2021*

**Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint technique et modification du tableau des emplois communaux**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 56/2021 prise le 08 juillet 2021 dans le cadre de la réorganisation des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Elle rappelle que l'adjoint technique (Sylvie LEBLAIS) occupait un poste à 19h hebdomadaires en temps annualisé. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, son temps de travail est passé à 21h30 hebdomadaires en temps annualisé (soit + 13,16 %). Cette augmentation dépassant les 10 %, il y avait la nécessité de créer un nouveau poste.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité Technique placé près du CDG 53 a été sollicité pour la suppression du poste à 19h hebdomadaires suivi d'une création ; il a donné un avis favorable à l'unanimité le 24 septembre 2021.

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint technique à 19h/35<sup>ème</sup> et donc de modifier le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 08 octobre 2021 :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
<b>Filière administrative</b>	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché

<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 23h/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint administratif à 23h/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière technique</b>	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2 adjoints techniques	2 adjoints techniques
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 26h30/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique en CUI-CAE à 28h/35 <sup>ème</sup> (contrat de droit privé)	1 adjoint technique en CUI-CAE à 28h/35 <sup>ème</sup> (contrat de droit privé)
2 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à 30h15/35 <sup>ème</sup>	2 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe à 30h15/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique à 19h/35 <sup>ème</sup>	
1 adjoint technique à 21h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 21h30/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique à 20h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 20h30/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière animation</b>	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 25h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint d'animation à 25h30/35 <sup>ème</sup>

*Réception en Préfecture le 11 octobre 2021*

*Arrivée de Monsieur Jérémy GRENEAU à 20h45*

*Délibération n° 64/2021*

### **Décision Modificative n° 2 sur le budget principal 2021**

Dans un premier temps, Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le souffleur des services techniques. Il présente un devis de la société Air Nature, de Louvigné (Mayenne), pour un souffleur à dos EKO PB 770 d'un montant de 650,00 € TTC. Une décision modificative sur le budget principal 2021 est nécessaire pour prévoir les crédits sur l'opération n° 700 « Local technique » en investissement dépense.

Dans un second temps, Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir pris connaissance des coûts restants à la charge de la Commune de Louvigné pour le service enfance jeunesse sur l'année 2020, soit un total provisoire de 25 303,56 €.

En effet, dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19, les recettes des familles ne sont pas venues en compensation des dépenses toujours présentes (frais fixes, frais de personnel, ...). Un surcoût est donc à prendre en compte pour les trois Communes : Argentré, Louvigné et Soulgé sur Ovette.

Madame le Maire explique que 3 acomptes de 6 326,00 € sont à prévoir pour un total de 18 978,00 € alors que seulement 7 500,00 € (3 acomptes de 2 500,00 €) étaient prévus sur le budget principal 2021 ; le solde intervenant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Une décision modificative sur le budget principal 2021 est nécessaire pour prévoir les crédits sur le compte 6217 « personnel affecté par gfp » en fonctionnement dépense.

Après avoir étudié les deux demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat du souffleur à dos EKO PB 770 d'un montant de 650,00 € TTC près de la société Air Nature et décide donc de procéder aux ajustements suivants dans le budget principal 2021 :

<i><b>INVESTISSEMENT</b></i>	<i><b>MONTANT</b></i>
<b><u>INVESTISSEMENT DEPENSE</u></b>	
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles <b><i>Opération n° 700 « Local technique »</i></b>	+ 700,00 €
Compte 2315 Installations, matériel et outillage techniques <b><i>Opération n° 730 « Aménagement du Bourg »</i></b>	- 700,00 €

<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>MONTANT</i>
<u>FONCTIONNEMENT DEPENSE</u>	
Compte 6217 Personnel affecté par gfp	+ 12 000,00 €
Compte 022 Dépenses imprévues	- 12 000,00 €

En ce qui concerne le deuxième point, les surcoûts du service enfance jeunesse vont être réétudiés pour une présentation en commission Finances & Administration générale le mardi 19 octobre 2021.

*Réception en Préfecture le 11 octobre 2021*

*Délibération n° 65/2021*

**Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 06 octobre 2021 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la Commune de Louvigné au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal de Louvigné, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- De préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
  - Budget principal ;
- Que l'amortissement sur option des immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- Que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- Que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- De constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans la totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- D'autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- D'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Réception en Préfecture le 12 octobre 2021*

*Délibération n° 66/2021*

**Salle des Loisirs : révision du contrat de location, des tarifs et du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique que la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative, réunie le 21 septembre 2021, a étudié les tarifs actuels de location de la Salle des Loisirs ainsi que le contrat de location et le règlement.

La commission propose de conserver les tarifs actuels puisque la situation sanitaire liée à la COVID-19 reste encore fragile pour les locations de la Salle des Loisirs sur 2022. Une augmentation des tarifs pourrait être rediscutée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre la proposition de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative et donc de conserver les tarifs de location de la Salle des Loisirs, le contrat de location et le règlement tels que à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Réception en Préfecture le 11 octobre 2021*

*Délibération n° 67/2021*

**LAVAL Agglomération : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT approuvé à la majorité lors de sa réunion du 15 septembre 2021,

**EXPOSE**

La CLECT qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres en vue notamment du calcul des Attributions de Compensation (AC), s'est réunie le 15 septembre 2021 pour les évaluer concernant :

- Le transfert de la compétence « Théâtre de Laval » ;
- Le transfert de la compétence « Enseignement artistique » ;

Son rapport a été adopté en séance du 15 septembre 2021. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Chaque commune membre de l'EPCI, s'est vu transmettre, lundi 27 septembre 2021 ledit rapport.

Les communes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de cette transmission.

Après ces votes, les AC provisoires seront adoptées par le Conseil Communautaire de LAVAL Agglomération.

Il vous est demandé d'approuver le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2021, annexé à la présente délibération qui détermine le montant de charges transférées pour chacune des communes de LAVAL Agglomération.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1**

Le Conseil Municipal de la Commune de Louvigné approuve le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2021 fixant le montant des Attributions de Compensation tel que présenté.

**Article 2**

Madame le Maire est autorisée à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

*Réception en Préfecture le 11 octobre 2021*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h30*

**QUESTIONS DIVERSES**

***Salle des Loisirs - demande d'annulation pour le week-end des 1<sup>er</sup> au 03 octobre 2021*** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'annulation, réceptionnée en Mairie le 16 septembre 2021, pour la location de la Salle des Loisirs le week-end des 1<sup>er</sup> au 03 octobre 2021. Les raisons invoquées : raisons de sécurité sanitaire liées au COVID-19 et organisation compliquée avec le contrôle du pass sanitaire des invités.

Un courrier leur a donc été envoyé le 23 septembre 2021 pour leur rappeler que, depuis le 09 août 2021, un pass sanitaire est mis en place pour accompagner les Français au retour à une vie normale tout en minimisant les risques de contamination. Cet allègement a permis la réouverture des salles des fêtes (sans jauge). La responsabilité de contrôle du pass revient à l'organisateur de la fête.

Les motifs invoqués ne pouvant pas être retenus pour l'annulation de cette location, les dispositions mentionnées dans le règlement intérieur de la Salle des Loisirs sont donc appliquées, un titre de recettes va leur être édité pour le règlement du solde.

**Compte-rendu du rendez-vous avec ENEDIS (Mme VEUGEOIS) du 23 juillet 2021** : Madame le Maire présente le diaporama d'ENEDIS aux membres du Conseil Municipal pour information.

La carte patrimoniale de la Commune de Louvigné peut se résumer ainsi :

- Réseau HTA : 16 km aérien et 6,9 km souterrain ;
- 31 postes HTA/BT ;
- Réseau BT : 12,1 km aérien, dont 2,1 km de fil nu, et 8,5 km souterrain ;
- 476 clients consommateurs (2020) et 11 clients producteurs (2020) ;

Elle explique également que les transformateurs peuvent être relookés dans le cadre des chantiers « Argent de Poche » ; ENEDIS intervenant à hauteur de 250 € pour la fourniture du matériel.

Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, va se renseigner auprès d'un graffeur pour les coûts et pour pouvoir accompagner les jeunes.

**Cérémonie du 11 novembre** : Elle aura lieu à Louvigné le dimanche 14 novembre 2021 à 10h30.

**Cérémonie des Vœux du Maire** : Elle est programmée le vendredi 07 janvier 2022 à 20h dans la Salle des Loisirs. Un concert du CRD est prévu à cette occasion (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).

**Rappel calendrier (à noter)** :

- Inauguration de l'accueil périscolaire : samedi 23 octobre 2021 à 11h et portes ouvertes pour la population de 14h à 16h ;
- Inauguration du défibrillateur Place st Martin : samedi 27 novembre 2021 à 10h ;
- Cérémonie pour la plantation des arbres des naissances 2020 et 2021 : samedi 27 novembre 2021 à 11h ;

## **Commission Finances & Administration générale**

Rappel : la prochaine commission Finances & Administration générale est fixée au mardi 19 octobre 2021 à 20h30.

## **Commission Aménagement & Développement économique**

**Point sur les travaux en cours** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les travaux en cours :

- **Installation des conteneurs enterrés** : Lors du rendez-vous qui s'est déroulé avec Monsieur Stéphane TRIQUET, responsable du pôle collecte en points d'apport volontaire et déchetteries près de LAVAL Agglomération, le 16 septembre 2021, un point a été réalisé suite à la réception des travaux d'installation des conteneurs enterrés. Il reste les plantations à effectuer sur le site Rte de Parné, le choix des essences est à transmettre à l'entreprise LEROY Paysage.

Un point a également été effectué quant aux problèmes rencontrés sur le site de la déchetterie. LAVAL Agglomération est au courant et va prévoir la réorganisation de son personnel.

- **Travaux de voirie 2021** : Il reste à faire :

- Drainage du chemin de la Bonnelière ;

- **Travaux d'éclairage public 2021** : Les travaux pour le remplacement des lanternes de type « boule » et des mâts du Domaine des Charmes et de la Route de la Doyère ainsi que le projecteur d'éclairage de l'Eglise situé au 1 Place St Martin sont actuellement en cours (semaine 40).

**Compte-rendu de la commission Aménagement & Développement économique du 23 septembre 2021 :** Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique avoir présenté à la commission Aménagement & Développement économique le schéma de circulation apaisée mis en œuvre sur la Commune de Louvigné. Ils ont étudié ensuite la vitesse de circulation sur la Route de l'Etang suite à la demande d'un riverain.

Le Conseil Municipal doit réfléchir collectivement à différentes possibilités d'aménagement pour une décision ultérieure.

### **Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative**

**Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du 21 septembre 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du 21 septembre 2021.

- Point skate parc : ce dossier est toujours à l'étude pour une présentation complète pour le budget 2022.  
- Point sur l'installation d'un Conseil des Jeunes : Le 19 octobre 2021 sera la rencontre avec les classes de CM1 et CM2 dans la salle du Conseil Municipal pour présenter aux élèves le concept et leur parler du rôle qu'ils peuvent jouer. A la suite de cette rencontre, des élections seront menées dans les classes. Une permanence sera également tenue en Mairie pendant les vacances de la Toussaint pour répondre aux questions des jeunes collégiens (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>).

Le Conseil des Jeunes pourrait être composé de 2 représentants des CM1, 2 représentants des CM2 et des collégiens, soit au total 8 à 10 jeunes.

- Point sur les associations :

- Clubs de foot de Louvigné et d'Argentré : deux rencontres ont eu lieu avec les membres des bureaux des clubs de Louvigné le 14 septembre 2021 et d'Argentré le 24 septembre 2021. A Louvigné, une seule équipe de vétérans pour la saison avec 18 membres. A Argentré, 35 jeunes Louvignéens sont inscrits. Priorité est donnée au club de Louvigné pour l'utilisation des terrains.
- La réunion annuelle avec les Présidents des associations est programmée le 11 octobre 2021 à 20h30 en salle du Conseil Municipal.

**Compte-rendu de la réunion CTG du 29 septembre 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal avoir participé à la réunion CTG du 29 septembre 2021.

- Bilan des vacances d'été 2021 positif avec toujours une bonne fréquentation de Louvigné ;
- Préparation de la rédaction des actions pour la CTG. Cette convention sera à valider en Conseil Municipal de novembre 2021 pour une remise à la CAF en décembre 2021 ;

### **Commission Entretien & Cadre de vie**

**Rénovation des Vestiaires foot :** Les travaux devraient commencer le 02 novembre 2021 par l'isolation extérieure.

**Compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie du 29 septembre 2021 :** Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie du 29 septembre 2021.

- Illuminations 2021 : l'installation est programmée les 03 et 04 décembre 2021 puis la dépose les 14 et 15 janvier 2022.

La commission a choisi les 5 Gobos prévus dans le devis « travaux d'éclairage public 2021 » pour le remplacement du projecteur de l'Eglise (dont 3 sont sur le thème de Noël). Monsieur Philippe RUAULT les présente au Conseil Municipal.

Pour le reste du village, la commission fait le choix cette année de remplacer les décors aux entrées de bourg (structures sur les candélabres). Les devis sont en cours.

Les prochains Conseil Municipaux sont programmés les mardis 09 novembre et 07 décembre 2021.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
Philippe RUAULT	Marie-José HOREL	Fabrice MALET  <b>Absent excusé</b>
Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU	Corinne BAGOT
Stéphanie TRIPOTIN  <b>Absente excusée</b>	Virginie MARSOLLIER-BIELA	Jérémy GRENEAU
Renaud ROBIEUX  <b>Absent</b>	Quentin MAYET  <b>Absent</b>	Romain MONNIER  <b>Absent excusé</b>